

COMITÉ DRÔME
ARDÈCHE
FFHANDBALL



LIGUE AUVERGNE
RHÔNE ALPES
FFHANDBALL



PRESENTATION IMPOSITION -13 SAISON 2018-19

Le 25 Septembre 2018 à St Vallier
Le 27 Septembre 2018 à La Voulte



MIXITE et jeu dans la catégorie supérieur:

✓ MIXITE INTERDITE sauf pour :

- Joueurs ou joueuses très isolé(e)s à condition que soit organisée en parallèle une pratique régulière spécifiquement féminine

✓ SURCLASSEMENT INTERDIT sauf pour :

- Demande de dérogation possible, validée par le BD de la ligue, sous réserve de l'accord des parents ou représentant légal avec certificat médical postérieur au 1^{er} juin Si le motif évoqué est d'étoffer un collectif il doit être inférieur à 10.



Les défenses :

✓ La défense en stricte est interdite

- Le défenseur ne doit pas avoir une intention portée uniquement sur l'interdiction de la réception

✓ 1 mi-temps en défense étagée

- la défense est considérée comme étagée quand un joueur au moins se trouve en dehors des 9m au début de la phase défensive. Dans le cas d'une rentrée en deuxième pivot de la part de l'équipe adverse, il est tout à fait possible que la défense s'aligne. la défense doit pouvoir conserver un caractère étagé dans tous les autres cas.

✓ 1 mi-temps libre

- une défense libre sera soit étagée, soit alignée



Les gardiens :

- Le sens de l'imposition est qu'un GB ne peut pas faire plus de la moitié de la rencontre dans les cages
- Déclencher des vocations
- Ne pas fermer le gardien dans son poste

LIGUE AUVERGNE
RHÔNE ALPES
FFHANDBALL



COMITÉ DRÔME
ARDÈCHE
FFHANDBALL



Gestion :

- Signaler la non application sur la FdmE
- Rencontre des cadres ne l'appliquant pas

LIGUE AUVERGNE
RHÔNE ALPES
FFHANDBALL



COMITÉ DRÔME
ARDÈCHE
FFHANDBALL



Journées de détection les 24 et 25 Novembre :

- Le samedi pour le filles
- Le dimanche pour les garçons
- Arbitrage désigné par le comité
- Formation de table de marque